

## APPLIQUER LE RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Lieu	Désertines	Moulins	Vichy
Dates	Mardi 15 octobre 2019 Lundi 24 février 2020	Lundi 16 septembre 2019 Lundi 20 janvier 2020	Jeudi 7 novembre 2019 Mardi 17 mars 2020

Participation demandée aux artisans, conjoints, salariés : **42 € (1) déjeuner offert**

### PROGRAMME DU STAGE

#### MATIN

#### 1. S'approprier le règlement européen pour la protection des données personnelles : les nouveautés pour les entreprises

- a. Décret
- b. Les 6 principes généraux (art.5)
- c. Les acteurs
- d. Les sanctions

#### 2. Identifier les enjeux pour l'entreprise

#### 3. Adoptez les 6 bons réflexes de la protection des données

(Animations en lien avec objectif pédagogique 4)

- a. Ne collectez que les données nécessaires
- b. Soyez transparents
- c. Pensez aux droits des personnes (clients, salariés, prestataires)
- d. Gardez la maîtrise des données
- e. Identifiez les risques
- f. Sécurisez vos données

#### 4. Mettre en œuvre le RGPD (sous forme d'ateliers)

- a. Recensez vos fichiers de données (Registre des traitements)
- b. Faites le tri dans vos données
- c. Respectez le droit des personnes (information et transparence)
- d. Engager les actions pour sécuriser vos données

#### APRES MIDI

#### Reprise créative à 13h (quizz)

#### 5. Informer les personnes (clients, salariés, prestataires) ? Activité en sous-groupe (chassez l'intrus ou marions-les)

#### 6. Gérer les risques : (points de vigilance)

- a. données sensibles et données de masse
- b. L'analyse d'impact (AIPD)

#### 7. Recueillir le consentement des personnes

#### Mise en pratique :

#### 8. Renseigner son registre des traitements

#### 9. Appliquer le RGPD à sa communication sur Internet

(1) Cette formation dont le coût réel s'élève à 326 € nets de taxes est financée :

- pour les artisans, conjoints collaborateurs/associés par le Conseil de la Formation de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Auvergne Rhône-Alpes et par la participation de l'entreprise déduite du montant des frais de repas
- pour les salariés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auprès duquel vous cotisez et par la participation de l'entreprise déduite du montant des frais de repas

#### OBJECTIFS

- Permettre aux stagiaires d'acquérir les bonnes pratiques liées à la mise en place de la conformité RGPD dans leur TPE/PME
- Comprendre les enjeux de conformité RGPD
- Apprendre à identifier les risques liés aux données personnelles
- Apprendre à définir sa stratégie de sécurité du Système d'Information

#### PUBLIC CONCERNE

Chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs/associés et salariés

#### PRE-REQUIS

Aucun

#### ORGANISME/FORMATEUR

JOCELYNE FAURE-ROUSSET

#### DUREE

1 Jour (7 heures)

#### NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 personnes maximum

#### METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur  
Diffusion et lien vers le guide de la CNIL  
Remplissage du registre RGPD classique

#### VALIDATION

Attestation de suivi